

Lettre de l'adjudant général Lambert qui envoie une montre en or, trouvée sur le prêtre réfractaire David, vicaire de la commune de Béné (Loire-Inférieure), arrêté, lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre de l'adjudant général Lambert qui envoie une montre en or, trouvée sur le prêtre réfractaire David, vicaire de la commune de Béné (Loire-Inférieure), arrêté, lors de la séance du 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 19;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16445\\_t1\\_0019\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16445_t1_0019_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

## 37

**Les administrateurs du district de Mortagne, département de l'Orne, donnent connaissance à la Convention nationale, que pendant la première décade de fructidor, des biens d'émigrés, estimés 62 073 L, ont été vendus 167 940 L.**

**Insertion au bulletin, renvoyé au comité des Finances (51).**

## 38

**Le conseil général de la commune de Dangeau, département d'Eure-et-Loir, annonce à la Convention nationale, que dès les mois de pluviôse et ventôse, il a remis à l'administration de son district tous les hochets et toutes les dépouilles du fanatisme, qui se trouvoient dans sa ci-devant église; qu'il a établi un atelier de salpêtre et un atelier pour le charbon, propre à la fabrication de la poudre, qu'ils sont tous les deux en pleine activité; qu'il a déjà envoyé au chef-lieu de son district 125 livres de salpêtre, et que bientôt il en enverra une plus grande quantité, qu'il a déjà fourni plus de huit milliers de charbon, et qu'en ce moment il en a encore plus de huit milliers, prêt à partir pour le chef-lieu du département.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (52).**

## 39

**L'adjudant général Lambert envoie à la Convention nationale une montre en or, trouvée sur le prêtre réfractaire David, vicaire de la commune de Béné, département de la Loire-Inférieure, et qui avait été le chef des rebelles du mois de mars 1793, (vieux style).**

**Insertion au bulletin (53).**

*[L'adjudant général Lambert au président de la Convention nationale, de Savenay, le 9 fructidor an II] (54)*

Citoyen président,

J'envoie à la Convention une montre d'or dont les heures et les minutes ont été employées à fanatiser les habitants des campagnes, et qui servira maintenant à soulager les veuves des défenseurs de la patrie; cette montre a été

(51) P.-V., XLVI, 55. *Bull.*, 13 vend. (suppl.).

(52) P.-V., XLVI, 55-56. *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(53) P.-V., XLVI, 56. *Bull.*, 7 vend. (suppl.); *C. Eg.*, n° 773.

(54) C 321, pl. 1339, p. 13.

trouvée sur le réfractaire David, natif et vicaire de la commune de Béné, district de Guérande, département de la Loire-Inférieure; ce scélérat avoit été le chef des insurgés du mois de mars 1793 vieux stile; il se vantait de n'être jamais pris, parcequ'effectivement il avoit échappé aux différentes perquisitions qu'on avoit faites depuis quinze mois; mais comme rien ne reste impuni, ce coquin est heureusement tombé sous nos filets; vive la république, vive la Convention qui en est l'âme.

LAMBERT.

## 40

**Le citoyen Borreldat, administrateur provisoire du district de Castelnaudary [Aude], fait remise à la nation, de la somme de 300 L, dont on lui avoit délivré une reconnaissance, en vertu du décret du 24 août (vieux style), relatif à l'emprunt forcé, et envoie la reconnaissance.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (55).**

*[Le citoyen André Borreldat père, adjoint provisoire du district au citoyen Escaffre, receveur dudit district, de Castelnaudary, le 18 floréal an II] (56)*

J'ai été fort surpris citoyen de trouver à mon arrivée dans cette ville, un récépissé de 300 L que tu avois fourni à mon fils, pour valoir sur l'emprunt volontaire. Comme mon intention n'a jamais été de répéter cette petite somme, qui n'est qu'un foible témoignage de mon amour ardent pour le triomphe de la liberté et de l'égalité, je te renvoie ton susdit récépissé, en te priant de me comprendre pour la dite somme de 300 L, sur la liste de ceux qui déposent sur l'autel de la Patrie, et pour les frais de la guerre à mort que nous faisons à la tyrannie, les dons volontaires que tous les bons républicains doivent s'empresser d'offrir à la mère patrie.

Si jamais j'ai ambitionné des facultés plus étendues, c'est surtout dans ce moment, où j'aurais l'heureuse occasion d'en faire un employ aussi méritoire.

Vive le Peuple, vive la Montagne!

BORRELDAT.

*[Signature certifiée véritable. Vu au Directoire du district de Castelnaudary, le 23 prairial an II]*

*[Récépissé de l'emprunt volontaire ouvert en exécution du décret du 24 août 1793, au district de Castelnaudary, le 25 frimaire an II]*

(55) P.-V., XLVI, 56. *Bull.*, 7 vend. (suppl.).

(56) C 321, pl. 1339, p. 14.